# T:\PEACEBUILDING FUND\Financing for Peacebuilding Branch filing system\14. PBF Communications\08_Logos\02_JPEG\UN Peacebuilding.jpgFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

# MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

|  |
| --- |
| **Pays :Cameroun** |
| **TITRE DU PROJET : Renforcement de la participation des mécanismes communautaires et du rôle des défenseures des droits humains au processus de consolidation de la paix dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest Cameroun****NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :** |
| **Modalité de financement du PBF :**[ ]  IRF [x]  PRF  | **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d’affectation spéciale (“Trust Fund”) (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** [ ]  Fonds d’affectation spéciale national[ ]  Fonds d’affectation spéciale régional**Nom du fonds d’affectation spéciale :**  |
| **Liste de l’ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l’agence chef de file), type d’organisation (ONU, ONG etc.)** **:** **PNUD : ONU ;** **UNFPA : ONU ;** **ONU Femmes : ONU****Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :** **Commission Nationale des Droits de l’Homme : Gouvernement ;** **CAWOPEM : OSC locale ;** **LUKMEF : OSC locale**COMINSUD : OSC locale |
| **Durée du projet en mois[[1]](#footnote-2) :** 18 mois**Zones géographiques (à l’intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun |
| **Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**[x]  Initiative de promotion de l’égalité des sexes[[2]](#footnote-3)[ ]  Initiative de promotion des jeunes[[3]](#footnote-4)[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. désengagement d’une mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :** **PNUD :** $ 508 780**UNFPA** : $ 645610**ONU Femmes** : $ 345 610**Total PBF : $ 1 500 000***\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d’être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L’agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d’au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.***Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**  |
| **PBF 1ère tranche (\_%) :**XXXX : $ XXXXXXUNFPA : $ 490,000XXXX : $ XXXXXXTotal : $ XXXXXX | **PBF 2ème tranche\* (\_ %) :**XXXX : $ XXXXXXUNFPA : $ 210,000XXXX : $ XXXXXXTotal : $ XXXXXX | **PBF 3ème tranche\* (\_%) :**XXXX : $ XXXXXXXXXX : $ XXXXXXXXXX : $ XXXXXXTotal : $ XXXXXX |
| **Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :** l’objectif du présent projet est de renforcer l’action des acteurs communautaires et des défenseurs/res locaux des droits humains et des droits des femmes en particulier pour une meilleure prévention et prise en charge des victimes de violations des droits humains et des survivants (es) des Violences sexuelles et basées sur le genre en particulier. |
| **Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :** Certaines organisations de défense de droits humains en général et celles de lutte contre les VSBG en particulier, les organisations de femmes identifiées sur la base de leurs interventions antérieures dans la zone, leurs capacités à pénétrer la zone en crise et la représentativité des groupes spécifiques en leur sein ont été consultées. Elles sont à l’origine du besoin que vise à comble le projet : celui de leurs capacités en matière de prévention et de prise en charge communautaire des violations des droits humains et des VSBG en particulier |
| **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[[4]](#footnote-5) : Score 3**Spécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l’égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : le projet est entièrement dédié à l’égalité des sexes à hauteur au moins de 80% donc de 1 200 000 **$****Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes[[5]](#footnote-6) :** le projet est entièrement dédié à l’égalité des sexes |
| **Degré de risque du projet[[6]](#footnote-7) :** 1 risque moyen pour la réalisation des résultats. |
| **Sélectionner le domaine de priorité de l’intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l’objet du projet (choisir un domaine seulement[[7]](#footnote-8))** : (2.3) Prévention/gestion des conflits  Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 5, 10 et16 ; 30eme session EPU 7-18 mais 2018, Droits des femmes (Rec. 39–45, 50–53, 117–133) |
| **Type de demande :****Nouveau projet :** [x] **Révision de projet :** [ ]  | **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :****Extension de la durée :** [ ]  Durée additionnelle du projet en mois :**Changement de résultat / sujet :** [ ] **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** [ ] **Budget PBF supplémentaire :** [ ]  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :**USD XXXXX****Brève justification de la révision :***NB : s’il s’agit d’une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*  |

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE[[8]](#footnote-9)***Nom :* Jean Luc Stalon*Signature**Nom de l’agence : PNUD**Date et visa* *:* | **AGENCE RECIPIENDAIRE***Nom :* Hind Jalal*Signature**Nom de l’agence : ONU FEMMES**Date et visa* *:* |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE***Nom :* Siti Batoul Oussein*Signature**Nom de l’agence : UNFPA**Date et visa* *:* | **Représentant du gouvernement national** *Nom :**Signature**Titre :**Date et visa :* |
| **Coordonnateur résident***Nom :* Matthias Naab*Signature**Titre : Coordonnateur Résident**Date et visa :* | **Bureau d’appui à la consolidation de la paix (PBSO)**Oscar Fernandez-Taranco*Signature*Sous-Secrétaire Général pour l’appui à la consolidation de la paix*Date et visa :* |

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification de l’appui de PBF (4 pages max)**
2. Décrire brièvement les conclusions principales de **l’analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Le conflit dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest (NOSO) a commencé en 2016. Les causes profondes incluent : marginalisation (sur le plan de l’éducation et du droit), discrimination des populations originaires des régions anglophones du pays. Les principaux acteurs du conflit : groupes armés non étatiques, groupes armés d'État, l'État, la diaspora camerounaise, agriculteurs, chefs traditionnels, dirigeants politiques et autorités locales.

Ce conflit a causé plus de 680 000 déplacés internes, 204 000 rapatriés, 52 000 réfugiés au Nigéria. 52% des PDI sont des femmes et des enfants exposés à la violence sexuelle (esclavage sexuel, traite, mariage précoce, forcé et d’enfants et prostitution) pour leur survie et leur sécurité. Ladite crise a conduit à l'intensification d'autres conflits au sein des familles, communautés et d’autres

Après 4 ans de conflit, le règlement politique et la réconciliation à long terme butent sur les questions de protection des DH y compris les VSBG reposant sur la perception d’une impunité. Cette perception de l’impunité est en grande partie justifiée par l’absence de dénonciation et la peur de représailles en cas de dénonciation.

Les acteurs chargés de la mise en place des mécanismes de protection ont non seulement besoin d’être outillés en prise en compte des DH mais également besoin de travailler en synergie. Les défenseurs des droits humains qui y travaillent ont besoin de protection de plus d’accès humanitaire. L’absence de prévention/réponse à ces violences nuit au retour des déplacés et à une dynamique de réconciliation dans les communautés et avec l’État. Par ailleurs les mécanismes protection des droits de l’homme existants (CNDH, groupes communautaires sont faibles ; ils sont peu connus et utilisés or les connaitre et les utiliser permettraient aux déplacées d’avoir de conditions adéquates pour rentrer chez eux.

Malgré l’ouverture relative de l’espace civile, les défenseurs des droits humains femmes se plaignent de ne pas être assez intégrées dans les actions de resolution de conflit et de ne pas avoir assez de moyen d’action et de visibilité. Par ailleurs avec les violations importantes des droits des femmes (surtout les violences sexuelles) et l’impunité qui s’y attache, ells estiment qu’il est largement temps de coordoner toutes les actions et les acteurs, d’établir des passerelles avec les communautés afin que ces dernières se sentient plus en sécurité. Par ailleurs ces défenseurs ont besoin de protection contre les représailles des auteurs de violences. Ceci pourrait impacter les autres défis de genre que sont la faible participation des femmes, leur renforcement pour le relèvement économique.

 Il est à noter que les systems de protection existent, même s’ils sont faiblement connus et utilises, ils reposent sur des cadres legaux et utilisent des intruments legaux alignés aux standards internationaux. Ce role est en grande partie joué par les institutions étatiques et a besoin d’être appuyé par les reseaux civils et autres acteurs de paix dans leur role de contrôle et de recherche d’une plus grande redevabilité.

Les femmes et les hommes participent activement au conflit en tant qu'acteurs, auteurs et victimes.

Les hommes jouent le rôle de combattants et informateurs. Les femmes d'autre part agissent comme, informatrices, fournissent nourriture et soins. Cependant, femmes et hommes sont victimes d’enlèvements et de tortures et d’autres types de violations de leurs droits dont les VSBG.

Les jeunes hommes sont ciblés par le groupe armé sécessionniste pour être enrôlés de force. Les femmes, les filles et garçons sont affectés de manière disproportionnée par les violences perpétrées par les acteurs du conflit. Le rapport national sur les droits de l’homme révèle les femmes et les filles comme étant plus touchées par les VSBG tandis que les hommes et les jeunes sont les plus touchés par les privations de libertés. Le suivi de la Protection a signalé 289 cas de VBG en 2019, dont 73% d'incidents de violence sexuelles, 93% des survivants déplacées internes dont 82% de femmes et 37% d'enfants. Les rapports reçus du sous-cluster VBG révèlent 1.065 incidents de VSBG signalés en 2019, dont 31% des violences sexuelles envers femmes et filles dans le NOSO.Ces chiffres sont éssentellement nourris par le déplacement des personnes, les incursions des groupes armés, les représailles sur les acteurs civils humanitaires etc.

1 446 cas de VBG ont été déclarés de janvier à juillet 2020 au sein du sous-cluster VBG, en moyenne 88 % sont des femmes et 5 % sont ceux vivant avec un handicap et 28 % des enfants, y compris des enfants non accompagnés ou séparés, 70 % en moyenne des cas sont déclarés dans le Nord-Ouest. Environ 40 % en moyenne des cas déclarés sont des violences sexuelles (Donnés du rapport des membres du SC VBG). Ces données sont une infime partie de la réalité des violences dans ces régions vu l’ignorance, l’insuffisante dénonciation, l’inaccessibilité des services, l’insécurité, la peur des représailles et la stigmatisation sociale entravant une meilleure collecte des données, ce qui sera adressé par le projet. Cette situation freine la consolidation de la paix si des mesures efficaces ne sont pas prises pour une prévention effective des violations des DH ainsi que la prise en charge holistique des survivants y compris l’accès à la justice pour mettre fin à l’impunité.

La consolidation de la paix contribue au renforcement des droits humains tout en dégageant des opportunités permettant de soutenir et de faire respecter les droits des femmes et leur protection contre les violences sexuelles au regard de la fluidité des espaces post-conflit et des possibilités qu’ils présentent de renégocier et restructurer les mécanismes communautaires. Il existe un lien pertinent à intégrer la protection des femmes, la lutte contre les violences sexuelles à la consolidation de la paix et au renforcement du système communautaire qui a été désarticulé par les conflits. La consolidation de la paix et la sécurité des femmes et filles peuvent être plus efficaces si elles prennent en compte les besoins spécifiques de chaque population cible et sont sensibles au genre ou liées à la promotion de l’égalité des sexes.

Des initiatives dans ce sens sont prises par les défenseurs-res des DH notamment celles identifiées dans cette proposition, les appels au soutien de leurs interventions par le renforcement des capacités, des connaissances et la mise sur pied de mécanismes locaux de référence ont été à la base de cette proposition. En outre, le rôle joué par certains leaders communautaires dans la région nécessite d’être renforcé pour une meilleure prévention et protection.

1. Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants[[9]](#footnote-10)**, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet est aligné sur le Plan National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d’Octobre 2000, qui concerne le droit des femmes, la paix et la sécurité. Ainsi qu’au plan de réponse humanitaire avec un accent sur la réponse holistique aux survivantes des VBG y compris les violences sexuelles et la prévention des VBG à travers une participation et appropriation communautaire.

Les violations des DH et surtout les violences sexuelles liées aux conflits constituent un obstacle à la consolidation d’une paix durable face aux conflits armés dans le NOSO. Les femmes et les jeunes filles sont des survivant (e)s de ces violences ; violences en grande partie soutenues par les pesanteurs sociales entravant la réalisation de leur potentiel y compris leur participation à la prise de décision politique et au processus de négociation de la paix. Ce projet, en adressant la problématique DH et de VSBG permettra d’améliorer la protection des droits des populations et contribuer à créer un environnement plus favorable à la résolution du conflit, en partie perpétué par les violations des droits de l’homme, l’impunité de ceux qui les commettent qui nourrissent les tensions et les griefs de la population du NOSO face aux autorités .

Dans plusieurs projets de consolidation de la paix existant, cités plus haut ainsi que d’autres initiatives de la société civile et d’autre acteurs humanitaires, la question des DH reste insuffisamment adressée tandis que l’accent est surtout mis sur le relèvement économique… cette question des DH est pourtant attachée à la dignité, à l’intégrité et à la recherche de la justice et donc est une précondition à l’atteinte d’une paix durable. Ce projet servira à combler ce gap.

1. Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du projet (durée)**  | **Donateur et budget**  | **Orientation du projet**  | **Différence / complémentarité avec la proposition actuelle** |
| UNFPAPrevention and response to Gender Based Violence, with a particular focus on sexual violence in conflict affected communities in CameroonJuillet – Décembre 2020 | Gouvernement Danois 378,000$ | * Créer/soutenir des espaces sûrs dans les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest pour la gestion des cas de VBG, appui psychosocial, le développement des compétences de vie, la consolidation de la paix pour faire face à une crise et situation de détresse tout en assurant la sécurité des femmes et des adolescentes touchées
* Sensibilisation de la population sur les VBG
* Prise en charge Psychosociale et psychologique des survivantes de VBG
* Référencement des survivantes de VBG vers les structures de santé pour la prise en charge médicale
 | La proposition actuelle permettra de renforcer les capacités des intervenants pour l’offre des services de prise en charge des survivants-tes des violations des droits de l’homme et des VSBG y compris les associations des femmes ( de communautés marginalisées et vivant avec handicap).Ce projet ne créera pas des espaces surs mais les OSC renforcés mobiliseront les survivants-tes/bénéficiaires qui seront référés là-bas pour bénéficier les services selon les circuits de référencement mis en place.Ce projet permettra l’offre de services et le suivi des cas à distance afin de limiter les risque de propagation de Covid-19 |
| Appui à la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, de renforcement des mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble au Cameroun 24 mois | PBF/ $ 1 999 933.352 | Le projet a pour objectif de renforcer la participation et le rôle des femmes et des jeunes dans les initiatives et les mécanismes de prévention des conflits, de résolution des crises, de la consolidation de la paix, et de la promotion de la culture de la paix et du vivre-ensemble au Cameroun. | C’est un projet national |
| Prévention et réponse contre le COVID en rapport avec les violences intimes3 mois | UNWOMEN  $ 50 000 | Prévenir et répondre aux violences du faite du COVID 19 | La différence c’est que ça traite uniquement du COVIDLa complémentarité : ce projet renforce les capacités des services de prise en charge des violences et la mise en place d’un mécanisme communautaire de pérennisation des acquis |

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**
2. Une brève **description de l’orientation stratégique et de l’approche du projet** - Décrivez l’objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l’âge).

Afin de répondre aux racines et aux causes profondes des violations des DH et des VSBG, qui entrainent des déplacements massifs des populations et des incidents violents exacerbant le conflit dans le NoSo, le PNUD, l’UNFPA et ONU FEMMES se proposent de d’axer leurs interventions sur la:

i) Prevention des violations, dont les SGBV

En renforcant certaines organisations de la societe civile, les leaders communautaires, les acteurs cles de protection étatique/ autorités locales à influencer afin de créer un changement réel de comportement

ii) La Prise en charge et accès à la justice pour les survivants-es

En renforcant le role de certains leaders communautaires ; de certaines organisations de la societe civile ; des acteurs de la chaine judiciaire et des communautés locales

iii) la minimisation des represailles et de la stigmatisation sociale pour permettre une meilleure collecte des donnees et donc une meilleure action de prevention et de reduction de l’impunite. Par exemple travail pour changer la perception des victimes au sein des commaunautes locales afin que les victimes se sentent plus libres de chercher de l’aide Etc

Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :

Résultat 1 : Les acteurs communautaires, les défenseurs des droits humains et les acteurs étatiques sont capables de travailler ensemble pour prévenir les violations des droits humains et les VSBG

Résultat 2 : les services multisectoriels de Prise en charge des survivant(e)s de violations des DH et VBG sont identifiés, renforcés ainsi que la mise à disposition des services.

Résultat 3 : Les acteurs communautaires du processus de paix appliquent les normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d’une part et des DH en général

Dans une perspective de durabilité et d’appropriation locale, les résultats seront atteints à travers :

1. Le renforcement des capacités et du rôle des acteurs communautaires et associations de défense des droits humains en matière de prévention et de prise en charge des violations des droits humains et des VSBG
2. Renforcement des capacités des prestataires des services et des structures pour l’offre des services de qualité aux survivant(e)s des violences sexuelles et basées sur le genre y compris le référencement pour une prise en charge holistique ;
3. Renforcement des capacités des partenaires d’exécution pour l’offre en continue des services aux survivant(e)s des violences sexuelles et basées sur le genre ;
4. Renforcement du système d’information et de référencement sur les services disponibles
5. Renforcement des capacités des femmes (y compris les associations des femmes marginalisées, autochtones et vivant avec handicap) pour la prévention des violences basées sur le genre;
6. Renforcement des capacités des survivant(e)s pour améliorer leurs moyens de substance ;
7. Renforcement des capacités des acteur en prise en compte de l’agenda femme paix et sécurité dans le processus de consolidation de la paix ;
8. Coordination et synergie des activités de prévention et de réponse mises en œuvre

**Les Résultats**

Pour adresser les causes de violation des droits humains, la mise en œuvre du projet visera l’atteinte de certains résultats en termes de changements transformationnels d’ici la fin du projet. La chaîne des résultats remontera des activités vers des produits dont la réalisation contribuera à l’atteinte des résultats attendus.

1. Fournissez une **« théorie du changement » au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l’analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu’il ne s’agit pas d’un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

Le renforcement des capacités en DH et violences sexuelles et basées sur le genre va contribuer à prévenir/réduire les violations des droits de l’homme » ; «  la meilleure prise en charge des victimes et leur accès à la justice va contribuer à mitiger la perception d’impunité et de non-action de l’Etat, et contribuer à mitiger les griefs de la population locale vis-à-vis des autorités » ; « la réduction de la peur des représailles et d’autres entraves à la sous-estimation des violations des droits de l’homme, va contribuer à augmenter le nombre de cas rapportés par la population, améliorer la compréhension et de et la visibilité sur la situation des DH et augmenter la capacite de réponse des autorités et de leurs partenaires.

1. **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Le projet en renforçant les capacités des acteurs, en sensibilisant les communautés, va atteindre ses 3 résultats interdépendants : i) contribuer à prévenir les violences basées sur le genre et toute autre violation des droits de l’homme; ii) améliorer la prise en charge et l’accès a la justice des victimes ; iii) mitiger/réduire la peur des représailles et de la stigmatisation qui entravent la visibilité et la compréhension de l’échelle des violations des Droits de l’Homme dans le NOSO.

A leur tour, ces résultats vont permettre un environnement plus propice à la résolution du conflit car les violations des droits de l’homme et la perception d’impunité contribuent directement à perpétuer le conflit.

En effet, le projet voudrait fournir plus de capacités aux acteurs, surtout les acteurs communautaires, les défenseurs des droits des femmes, les groupes de femmes et de jeunes âgés de 15 à 35 ans, les débiteurs d’obligations ainsi que les acteurs chargés du suivi des droits de l’homme dans la région afin de contribuer à instaurer une culture des droits de l’homme utile à la consolidation de la paix dans la région. En outre, le projet voudrait renforcer la prévention des violences basées sur le genre et de toutes autres formes de violations de droits humains, la prise en charge holistique et l’accès à la justice des victimes de ces violations tout en s’assurant que les femmes et les jeunes très présents dans la recherche de solution depuis le début du conflit mais invisibles, soient comptés comme acteurs et actrices incontournables de la consolidation de la paix dans la région.

Résultats

Les trois principaux résultats assignés à ce projet se présentent comme suit :

**Résultat 1 :** **Les acteurs communautaires, les défenseurs des droits humains et les acteurs étatiques sont capables de travailler ensemble pour prévenir les violations des droits humains et les VSBG ($)**

**Produit 1.1; Un Protocole d’intervention et de protection des activistes en matière de prévention contre les violations des droits humains et des VSBG est élaboré**

Activités programmées :

* **Activité 1.1.1 :** réaliser un mapping des acteurs communautaires et de leurs capacités en matière de droits humains/VSBG
* **Activité 1.1.2 :** Elaborer un Protocole d’intervention et de protection des activistes en matière de lutte contre les violations des droits humains et des VSBG
* **Activité 1.1.3** : vulgariser le protocole d’intervention auprès de tous les acteurs communautaires et les OSC de défense des droits des femmes présentes dans la région

**Produit 1.2 : Les capacités de l’institution nationale en charge des droits de l’homme et des autres acteurs étatiques clés sont renforcées pour la protection contre les violations des droits humains et les VSBG et le reporting desdites violations en situation de conflit**

Activités programmées :

* **Activité 1.2.1** : Identifier les besoins de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) en matière de protection et de rapportage sur Elaborer un référentiel de formation sur les DH et les VSBG contextualisé à la crise dans le NOSO
* **Activité 1.2.2 :** Elaborer un référentiel de formation et de plaidoyer sur les DH et les VSBG contextualisé à la crise dans le NOSO en direction des acteurs étatiques clés
* **Activité 1.2.3** : organiser des sessions de renforcement des capacités et de plaidoyer sur les DH et les VSBG contextualisé à la crise dans le NOSO en direction des acteurs clés
* **Activité 1.2.4** Organiser des sessions de renforcement des capacités/ de plaidoyer en direction de l’institution nationale chargée des DH

**Produit 1.3 : Une Campagne continue sur la prévention des violations et le rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paix est organisée à travers les médias communautaires et les plateformes numériques**

Activités programmées :

* **Activité 1.3.1** : élaborer la stratégie d’information/ de vulgarisation du rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paix
* **Activité 1.3.2** : Elaborer des outils de communication à l’endroit des cibles et du grand public (vidéos, affiches, émissions radio…) et les diffuser
* **Activité 1.3.3** mettre sur pied une plateforme conjointe de veille médias/société civile/acteurs étatiques sur les DH/VSBG dans la région du NOSO
* **Activité 1.3.4** Évaluer les connaissances sur le rôle/les actions des défenseure-res DH et de lutte contre les VSBG dans la région

**Résultat 2 : la prise en charge et l’accès à la justice des victimes de VSBG et des violations des droits de l’homme est améliorée. (700,000$)**

**Produit 2.1 : Une étude CAP sur les violations des DH et les VSBG est réalisée**

Activités programmées :

* **Activité 2.1.1** : Faire un état des lieux des VSBG (prévention, mitigation et de la réponse, pour l’évaluation des besoins et l’identification des acteurs) pour mettre sur pied une réponse conjointe multisectorielle

**Produit 2.2 : Des circuits de prise en charge des violations des DH et des VSBG par les services et mécanismes sociaux sont élaborés, testés et diffusés**

Activités programmées :

* **Activité 2.2.1** : Faire la cartographie des services de prise en charge des VSBG (Matrice 4-5 W)
* **Activité 2.2.2** : Élaborer les circuits de référencement de la prise en charge des violations des DH et des VSBG;
* **Activité 2.2.3** : Organiser un atelier de validation de ces circuits de référencement ;
* **Activité 2.2.4** : Produire et disséminer les circuits de référencement.

**Produit 2.3 : Les groupes de femmes marginalisées et aux caractéristiques spécifiques (femmes autochtones, femmes en situation d’handicap) ont accès aux connaissances/Informations et compétences pour une meilleure prise en charge des violations des DH les concernant**

Activités programmées :

* **Activité 2.3.1** : Renforcer les capacités en communication des structures, associations à base communautaire et autres prestataires chargés de la prévention et prise en charge y compris les associations des personnes en situation de handicap, comité de dénonciation, des structures de référencement et de protection des survivant(e)s de VBG /EAS
* **Activité 2.3.2** : Vulgariser les lois et textes nationaux et internationaux en matière des violences basées sur le genre (VBG) à travers des activités de sensibilisation de proximité des jeunes, des femmes, des hommes, et populations hôtes, les autorités locales et les leaders communautaires
* **Activité 2.3.3** : Organiser des activités de sensibilisation de proximité des jeunes, des femmes, des hommes, des personnes en situation de handicap, populations hôtes, les autorités locales et les leaders communautaires sur les VBG, leurs conséquences, sur le système de référencement des survivant(e)s des VSBG et sur les services juridique et -judiciaire existants
* **Activité 2.3.4** Renforcer les capacités des femmes et filles sur les informations et services disponibles en matière de VBG et DH et procéder à la distribution de kits de dignité pour les femmes et filles selon les critères de vulnérabilité.
* **Activité 2.3.5**: Réaliser les audits de sécurité et des risques de violence basée sur le genre dans les zones à forte concentration de déplacés internes ainsi que dans les sites difficiles d'accès.
* **Activités 2.3.6** : Vulgariser les résultats des audits de sécurité auprès des différents secteurs en vue de la prise en compte des recommandations pour le respect des droits des femmes et filles

**Produit 2.4 : Les survivant (e)s es de violences ont accès à des services d'orientation et de soutien psychosocial, juridiques et judiciaires et de réhabilitation économique par le biais des centres d'autonomisation et de plateformes numériques animés par les volontaires communautaires, défenseures locaux des DH**

Activités programmées :

* **Activité 2.4.1** : Former les relais communautaires sur les techniques d’identification, d’écoute, de conseils et d’orientation des victimes et des survivantes des VBG/EAS ainsi qu’en première aide psychologique ( PFA)
* **Activité 2.4.2** : Renforcer les capacités des prestataires en offres de services multisectoriels y compris au référencement (médicale, psychosociale, gestion de cas de VBG, juridique et judiciaire)
* **Activité 2.4.3** : Produire les outils de communication sur les VBG/EAS (affiches, dépliants, brochures, fanions, etc.)
* **Activité 2.4.4**: Renforcer les capacités des survivant (e)s des VSBG en les appuyant dans la création des activités génératrices des revenus à travers : Identification des opportunités économiques et de réinsertion ; Dotation en kits de réinsertion ; Formation sur les métiers des activités génératrices des revenus (gestion et épargne); Formation en leadership féminin
* **Activité 2.4.5** : Approvisionner les structures médicales en commodités SR (Kits SR, kits post viol )
* **Activité 2.4.6** : Former les prestataires des soins en gestion clinique du viol et prise en charge des VBG

**Résultat 3 : : Les acteurs communautaires impliqués dans le processus de paix veillent à l’application, par l’Etat, des normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d’une part et des DH en général ($)**

**Produit 3.1 : Produit 3.1 : Les acteurs communautaires du processus de paix sont informés sur les normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d’une part et des**

**DH en général.**

Activités programmées :

* **Activité 3.1.1** : formation de 500 défenseurs communautaires des droits humains sur les mécanismes juridictionnels et non juridictionnels de protection des droits humains et des instruments internationaux sur FPS
* **Activité 3.1.2** mises en place des cases de droit pour informer les femmes et les jeunes filles afin de les prémunir des VSBG en contexte de conflit
* **Activité 3.1.3**: conception des outils pédagogiques et spots de vulgarisation des droits des femmes.
* **Activité 3.1.4** : formation des agents sociaux pour une meilleure prise en charge des survivantes et à la notification des cas

**Produit 3.2 Les mécanismes de consolidation de la paix prennent en compte les priorités d’égalité hommes/femmes et d’inclusion sociale.**

Activités programmées :

* **Activité 3.2.1** : organisation des plateformes des discussion entre les survivantes- les défenseurs des DH - les FDS - les administrations publiques pour sensibiliser violences faites aux femmes en période de conflit
* **Activité 3.2.2**: Élaboration des plans d’action communaux sur la protection et la participation des femmes et jeunes filles aux instances de prise de décision relative à la prévention et à la gestion de conflits.
* **Activité 3.2.3** : intensification la campagne HeForShe en ciblant les thématiques liées à la protection des femmes en période de conflit pour la consolidation de la paix.

**Produit 3.3 : Des defenseurs-res des DH sont constitués en équipe de veille et d’alerte pour le monitoring de l’inclusion des DH et de l’égalité de genre dans la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix**

* **Activité 3.3.1** : Appuis aux initiatives des OBC, OSC, femmes, leaders religieux et traditionnels en faveur de la protection et résolution des conflits à travers des mécanismes traditionnels de résolution des différends intra/inter communautaires et de médiation.
* **Activité 3.3.2** : mise en place des comités locaux de Veille et d'alerte chargé de prévenir les violences faites aux femmes

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

1. **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Le projet interviendra dans les départements de Mezam et Mentchum dans le Nord-Ouest, de Fako et Meme dans le Sud-Ouest. Les départements ciblés sont ceux qui abritent plus de déplacés internes avec 54 262 pour la Mezam, 17 480 pour Wum, 37 862 pour le Fako et 63 483 pour la Meme.

La sélection des bénéficiaires, au regard du contexte conflictuel dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, peut être sensible ; il est necessaire d’adopter une approche sensible au conflit et d’aborder certains points afin de « ne pas nuire », notamment : s’assurer de la véracité des informations remontées et d’inclure des membres de toutes les communautés parmi les bénéficiaires, garantir la sécurité et la non mise en danger des bénéficiaires en tenant compte des contextes socio-culturels et du genre. Le choix des benéficiaires ainsi que toutes actions menées devront veiller à ne pas nuire ni aux efforts de paix précédents, ni aux victimes de violences. L’intervention veillera à protéger des représailles ceux et celles qui s’engagent à la promotion des droits humains. Le choix des bénéficiaires nécessite donc d’adopter une approche sensible au conflit et d’aborder certains points afin de « ne pas nuire », notamment : s’assurer de la véracité des informations remontées et d’inclure des membres de toutes les communautés parmi les bénéficiaires, garantir la sécurité et la non mise en danger des bénéficiaires en tenant compte des contextes socio-culturels et du genre.

Voici comment les différents bénéficiaires du projet seront concernés par les diverses interventions :

Etant donné que ce volet ambitionne d’initier des changements clés au niveau des comportements et des normes socioculturelles afin de réduire durablement les VBG, le projet ciblera les leaders communautaires (traditionnels et religieux), les femmes déplacées et des communautés hôtes (y compris les femmes marginalisées et vivant avec handicap) des communautés, ainsi que le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et les organisations de la société civile. Soit \_\_\_\_ bénéficiaires directs.

Le projet ciblera au total 86 545 bénéficiaires directs dont # d’hommes (15%), # de femmes (35%), # de jeunes garçons entre 18 – 24 ans (25%), et # de jeunes filles entre 18 – 24 ans (25%). Les bénéficiaires indirectes seront l’ensemble des communautés (populations en général) vivant dans les départements ciblés.

Les bénéficiaires directs du projet sont :

* Les défenseures de DH, des droits des femmes et ceux de lutte contre les VSBG en particulier.
* Les organisations de femmes et de jeunes identifiées sur la base de leurs actions, leurs capacités à pénétrer la zone en crise et la représentativité des groupes spécifiques en leur sein.
* Les leaders communautaires du fait du rôle incontournable au sein des communautés et de leur atout comme agent de changement ;
* Les autorités étatiques locales ;
* Les bénéficiaires finaux que sont les survivant (e)s es de violations des DH et les VSBG identifiés par les mécanismes communautaires ; principalement les femmes et les filles affectées par le conflit.
1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**
2. **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l’agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organisation bénéficiaire** | **Budget total dans l’année précédente** | **Sources principales du budget (donateurs etc.)** | **Emplacement des bureaux dans le pays** | **Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)** | **Experts techniques existants pertinents au projet** |
| **Organisation de convocation :**PNUD | Fonds propres et donateurs | DonateursFonds propres | YaoundéBuéaBamendaMaroua | 4 personnels impliqués dans la mise en œuvre centrale du projet et 4 dans la zone du projet | Chargée du genre et des droits humainsChargé de la communicationChargé du suivi-évaluationChargés de la résilience dans le NOSO |
| Partenaires d'exécution :CAWOPEM |
| **Organisation bénéficiaire :****UNFPA** | $ 900 000$ 120 000$180 000 | Fonds propres et donateursFonds propres et donateursFonds propres et donateurs | YaoundéBertouaMarouaBueaDoualaBueaBamendaMamféKumbaBafoussamBamendaMomoNgo Ketunjia | 14Dont 9 dans la zone du projet1719 | Chargée de Programme Genre/VBGExperts VBG NationauxGBV coordinatorGBV ExpertPyscho social counsellorCase managersCoordinatorGBV OfficerCase managers |
| Partenaires d'exécution :LUKMEF |
| Partenaires d'exécution :COMINSUD |
| **Organisation bénéficiaire :****ONU Femmes** | **388000****50000** | **Fonds propres et donateurs** | **Yaoundé****Buea** | **5 personnes impliquées dans la mise en œuvre** | Chargée du genre, FPSChargé du suivi-évaluationChargés de VBG dans le NOSOChargé des opérationsChargée du procurement |
| Partenaires d'exécution :MINPROFF |

1. **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet sera mis en œuvre par le UNDP, l’UNFPA et ONU FEMMES, avec le PNUD qui assure le lead et la coordination du projet. En effet un partenariat, une collaboration fructueuse existe entre le PNUD et l’Institution Nationale chargée des Droits de l’Homme (la CNDH), les autres agences des Nations Unies et les autres organisations de défense des droits humains. Le PNUD assurera ainsi la coordination globale et le rapportage du projet et recrutera ainsi en son sein le/la coordinatrice national/e du projet.

Le projet fera partie du portoflio PBF et rentrera dans le cadre du comité de pilotage, il sera mis en œuvre en coordination étroite avec le Secretariat Technique PBF au Cameroun.

Un comité technique pour le projet sera mis sur pieds pour veiller aux réunions régulières de coordination, la planification, la gestion des problèmes, les interactions conjointes avec la contrepartie nationale, avec les bénéficiaires, etc.

Une équipe de gestion du Projet sera mise sur pied, constituée d’un/une coordonnateur, des assistants administratifs et financiers et des volontaires des Nations Unies. Cette équipe sera appuyée par les équipes techniques respectives du PNUD, UNFPA et ONU Femmes. Les aspects de communication et de suivi-évaluation seront gérés par les collègues en charge de ces questions au sein des agences récipiendaires. L’évaluation externe se fera à la fin du projet.

La coordination du projet va assurer du respect de la vision de l’intervention, la clarté des objectifs, les responsabilités des partenaires et la transparence inclusive. La gestion de projet se concentrera sur les résultats définis conjointement. Entre autres la coordination aura pour objectif l’introduction et le respect des flux d'informations qui garantissent une mise à jour et un engagement constant des partenaires. Compte tenu du contexte sensible et difficile du projet, les informations seront essentielles pour assurer la sécurité de tous les acteurs. Une revue semestrielle participative du projet sera un baromètre pour apprécier le niveau d'appropriation et de succès de l'intervention.

1. **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Risque spécifique au projet**  | **Niveau de risque (faible, moyen, élevé)** | **Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)** |
| Une dégradation de la sécurité ou une situation d’instabilité. Par exemple, un accès restreint aux zones du projet  | Élevé | En collaboration étroite avec leDépartement de la sûreté et de laSécurité des Nations Unies(UNDSS) et les autorités locales, la situation sera examinée à intervalles réguliers pour anticiper les menaces sérieuses pour la sécurité. Les ajustements nécessaires seront décidés en fonction de cette évaluation pour ce qui est des activités opérationnellesPour les activités de recherche, consultation et formation, elles pourraient être modulées pour faire face à ce risque. |
| COVID-19 | Moyen | Adaptation des activités de mise en œuvre (continuité, réorientation, suspension) répondant au respect des normes sanitaires et mesures barrières en vigueurs |
| Manque de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet | Faible | Réunions de coordination trimestrielles et réunions supplémentaires si nécessaire.Missions trimestrielles conjointes de suivi du projetReporting constant au Bureau du Coordonateur Résident ; |
| Les contraintes opérationnelles (enclavement) entravent la concrétisation de certains engagements, en particulier l’accès | Moyen | le recours à des partenaires (ONG, OSC) ayant un bon encrage au niveau local et, si nécessaire, y déployer une expertise technique appropriée pour l’encadrement technique nécessaire (Équipes du projet) |
| Un environnement non respectueux des droits humains  | Elevé | Sensibilisation continue par le biais de campagnes d’IEC et de renforcement descapacités des leaders religieux et traditionnels et les OSC sur leurs responsabilités en tant que détenteurs d'obligationsenvisager des stratégies d'éducation aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes en direction des jeunes et les adolescents-tes.Capacitation des femmes à exercer leurs droits.Sensibilisation auprès des autorités locales et nationales, des institutions de sécurité nationales  |

1. **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un plan consolidé et détaillé de mise en œuvre des activités et des moyens de suivi sera mis en place et sa mise en œuvre sera assurée par le/la Coordonnatrice du projet. Ce plan servira de base pour le suivi du projet à travers les outils mandataires suivants :

* Les rapports d'étape trimestriels (rapports requis par le PBF) ;
* Le rapport annuel et le rapport final incluant un rapport narratif et financier ;
* Une revue annuelle de la qualité de mise en œuvre du projet ;
* Les missions conjointes de terrain ;
* Une évaluation indépendante qui sera menée trois mois avant la fin du projet ;
* Etc.

Les rapports consolidés seront préparés par l’équipe de projet sur la base des rapports produits à temps par les agences bénéficiaires. Les activités de suivi seront assurées conjointement par les agences bénéficiaires et l’équipe du projet à travers un mécanisme participatif et des visites conjointes de terrain, ainsi que des réunions périodiques avec les bénéficiaires.

Un plan de suivi/évaluation sera mis en place par la coordination du projet afin d’évaluer les progrès réalisés vers l’atteinte des résultats, identifier les éventuelles difficultés et proposer des mesures correctrices pour l’amélioration de la performance du projet. Afin de lancer rapidement les activités du projet, un suivi fréquent sera instauré dès le début du projet ; suivi de visites trimestrielles pendant toute la durée restante du projet.

La collecte des données et leurs mises à jour se feront à travers les outils appropriés.

L’évaluation externe sera couverte par le budget du projet à hauteur de 12 000 USD.

La coordination du projet veillera à ce que les rapports semestriels dus à PBF ainsi que le rapport final en fin de projet, consolidés, soient produits, puis transmis au PBSO à échéance.

Montant alloué au suivi et évaluation est de 25 000 USD.

1. **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité du projet va se faire à traversla poursuite des activités de développement par les membres de la communauté, incluant la participation des femmes et des filles, une fois cessé l’appui extérieur. Ça veut dire, la création d’un environnement propice à la protection de leurs droits et à leur participation à tous les niveaux de planification du projet, depuis le début du projet.

Le niveau d’appropriation des OSC défenseurs des droits humains et les autres acteurs qu’ils soient gouvernementaux, humanitaires est également un déterminant dans la durabilité du projet

Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs engagés dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la formation des acteurs et prestataires de services de VSBG, l’inclusion des stratégies de promotion de l’agenda femme paix et sécurité et des droits sexuels et reproductifs en synergie avec les autres projets existants dans le NOSO facilitera le passage à l’échelle et la pérennisation des interventions

Afin de susciter l’engagement politique et financier d’autres partenaires sur la problématique de protection des droits de l’homme et de lutte contre SGBV pour la consolidation de la paix dans le NOSO, le projet travaillera au plaidoyer en direction des acteurs humanitaires présents sur le terrain, fera des plaidoyers en vue du renforcement des capacités financières de l’institution en charge des droits de l’homme. En outre, le projet veillera à ce que cette situation des DH paraisse clairement dans le rapport national sur les droits de l’homme que produit annuellement la CNDH et à ce que ce dernier soit vulgarisé.

1. **Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L’approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel.**

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l’annexe D, veuillez inclure le pourcentage d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

**Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **Oui** | **Non** | **Commentaire** |
| **Planification** |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé
 | Oui |  |  |
| 1. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission
 | Non |  | En cours d’élaboration |
| 1. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier
 |  |  |  |
| 1. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.
 | Oui |  | Les organisations de la société civile identifiées, l’institution Nationale des droits de l’homme ont été consultées et la consultation continuera |
| 1. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été

effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | Non |  |  |
| 1. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.
 |  |  |  |
| 1. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?
 | oui |  | Des échanges sont avancés concernant l’implication de la Commission Nationale des Droits de l’Homme sur la mise en œuvre, les approches du projet |
| 1. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?
 | oui |  |  |
| 1. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?
 | N/A |  |
| **Genre**  |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | Oui |  | Le projet a été élaboré par les experts en genre et droits humains des 3 agence y compris ONU femmes |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet? |  |  |  |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ? |  |  |  |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ? | Oui |  |  |

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **Oui** | **Non** | **Commentaire** |
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?
 | Oui |  |  |
| 1. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.
 | Oui |  |  |
| 1. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.
 | Oui |  |  |
| 1. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?
 | Oui |  |  |
| 1. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?
 | Oui |  | Le personnel de mise en œuvre du projet est principalement constitué de staff déjà en fonction dans les 3 agences d’exécution. Les VNU à recruter viennent tout juste en appui et les frais sur le personnel sont proportionnels à la quantité de travail. |
| 1. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.
 | Non |  |  |
| 1. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.
 | Non |  |  |
| 1. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.
 | Oui |  |  |

**Annexe B.1: Project Administrative arrangements** **for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425) between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe B.2: Project Administrative arrangements** **for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March)  |
| **31 July**  | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[[10]](#footnote-11)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe C :** **Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Étapes** |
| Résultat 1: **Les acteurs communautaires, les défenseurs des droits humains et les acteurs étatiques sont capables de travailler ensemble pour prévenir les violations des droits humains et les VSBG**(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)5.2, 16.10(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen) **Comité des droits économiques, sociaux et culturels 25 mars 2019**Recommandation 11 (situation des défenseurs des droits de l’homme)11. Le Comité recommande à l’État partie de protéger de manière effective les défenseurs des droits de l’homme, y compris les défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels, contre tout acte de harcèlement, d’intimidation et de représailles et de faire en sorte que les auteurs de ces actes soient poursuivis en justice. Il le prie instamment de mener des campagnes d’information et de sensibilisation sur l’importance du travail réalisé par les défenseurs des droits de l’homme, afin d’instaurer un climat de tolérance leur permettant de s’acquitter de leur mission sans avoir à craindre aucune forme d’intimidation, de menace ou de représailles. Le Comité renvoie l’État partie à sa déclaration concernant les défenseurs des droits de l’homme et les droits économiques, sociaux et culturels qu’il a adoptée en 2016 (E/C.12/2016/2).**30eme session EPU 7-18 mais 2018**Droit à la liberté d’expression, d’association, de réunion et protection des défenseurs des Droits de l’Homme (Rec.111, 112, 113, 114, 115 et 116) |  | Indicateur 1 a Existence d’un guide d’intervention des acteurs communautaires en matière de lutte contre les violations des droits humains et des VSBG Niveau de référence: 0Cible:1 | DocumentRapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Indicateur 1 b Pourcentage de leaders traditionnels et religieux, d’associations de femmes et de jeunes de 15 à 35 ans et d’acteurs étatiques capable de prévenir et d’agir contre les violations des DH et les VSBGNiveau de référence: A définirCible: 100% de ceux identifiés | Rapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Indicateur 1 c Connaissance du rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paixNiveau de référence : A déterminerCible:100% | Rapport de sondageRapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Produit 1.1;Un Protocole d’intervention et de protection des activistes en matière de lutte contre les violations des droits humains et des VSBG est élaboréActivité 1.1.1 réaliser un mapping des acteurs communautaires et de leurs capacités en matière de droits humains/VSBG Activité 1.1.2 Elaborer un Protocole d’intervention et de protection des activistes en matière de lutte contre les violations des droits humains et des VSBGActivité 1.1.3 : vulgariser le protocole d’intervention auprès de tous les acteurs communautaires et les OSC de défense des droits des femmes présentes dans la région | Indicateur 1.1.1 Nombre d’acteurs communautaires femmes et hommes actifs sur les DH et les VSBG dans la régionNiveau de référence : Cible :  | Rapport du mappingFréquence annuelle |  |
| Indicateur 1.1.2 Un document de protocole intégrant les modalités d’actions, les lieux, les circuits de dénonciation et de références …en matière de DH et de VSBG dans la régionNiveau de référence: 0Cible:1 | Document physique et numérique du protocoleFréquence annuelle |  |
| Indicateur 1.1.3 Nombre d’acteurs hommes et femmes et jeunes ayant reçu le document de protocoleNiveau de référence: 0Cible: Au moins 90% des acteurs identifiés | Rapport d’activité |  |
| Produit 1.2 Les capacités de l’institution nationale en charge des droits de l’homme et des autres acteurs étatiques clés sont renforcées pour la protection contre les violations des droits humains et les VSBG et le reporting desdites violations en situation de conflitActivité 1.2.1 : Elaborer un référentiel de formation sur les DH et les VSBG contextualisé à la crise dans le NOSO Activité 1.2.2 : organiser des sessions de renforcement des capacités des acteurs communautaires et des OSC sur les DH et les VSBGActivité 1.2.3 Organiser des sessions de renforcement des capacités/ de plaidoyer en direction de l’institution nationale chargée des DH et des acteurs étatiques locaux | Indicateur 1.2.1 Nombre d’acteurs communautaires hommes et femmes et jeunes ayant été identifiés formés Niveau de référence: 0Cible: 50% H, 50 %F  | Rapports des formations |  |
| Indicateur 1.2.2 un référentiel de formation sur les DH et les VSBGNiveau de référence: 0Cible:1 | Référentiel de formationRapport d’activité |  |
| Indicateur 1.2.3 Nombre de staffs régionaux hommes et femmes de la commission Nationale des Droits de l’Homme sensibilisés Niveau de référence: 0Cible: 50% H, 50 %FIndicateur 1.2.3 Nombre d’ acteurs étatiques locaux hommes et femmes sensibilisés Niveau de référence: 0Cible: 50% H, 50 %F | Rapports des formations |  |
| Produit 1.3Une Campagne continue sur le rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paix est organisée à travers les médias communautaires et les plateformes numériquesActivité 1.3.1 : élaborer la stratégie d’information/ de vulgarisation du rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paixActivité 1.3.2 : Elaborer des outils de communication à l’endroit des cibles et du grand public (vidéos, affiches, émissions radio…) et les diffuserActivité 1.3.3 mettre sur pied une plateforme conjointe de veille médias/société civile/acteurs étatiques sur les DH/VSBG dans la région du NOSOActivité 1.3.4 Évaluer les connaissances sur le rôle/les actions des défenseure-res DH et de lutte contre les VSBG dans la région | Indicateur 1.3.1 Document de stratégie d’information/ de vulgarisation du rôle des défenseurs-res des droits humains dans le processus de paixNiveau de référence: 0Cible: 1 | Document physique et numérique de la stratégieRapport d’activité |  |
| Indicateur 1.3.2 Nombre d’outils de communication sensibles aux cibles ( femmes, jeunes) élaborésNiveau de référence: 0Cible: 100 | Outils de communicationRapports de diffusion des outils |  |
| Indicateur 1.3.3 Document de formalisation et plan de travail de la plateforme conjointe de veilleNiveau de référence: 0Cible: 1Indicateur 1.3.3 pourcentage de femmes, d’hommes et de jeunes informés sur le le rôle/les actions des défenseure-res DH et de lutte contre les VSBG dans la région à la fin du projet. Niveau de référence : ADCible : AD | Document de formalisation de la plateformeRapport d’activitésPlan d’action de la plateformeRapport de sondage |  |
| Résultat 2: **la prise en charge et l’accès à la justice des victimes de VSBG et des violations des droits de l’homme est améliorée** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)5.2 et 5.6(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen)**Comité des droits économiques, sociaux et culturels 25 mars 2019**Recommandation 47 (violence à l’égard des femmes)47. Le Comité recommande à l’État partie de prendre les mesures nécessaires pour renforcer son cadre législatif concernant la violence à l’égard des femmes, y compris par l’adoption d’une loi spécifique sur l’élimination de toutes les formes de violence à l’égard des femmes, ainsi que par l’incrimination explicite du viol conjugal et de la violence domestique. Il le prie instamment de prendre des mesures effectives visant à éliminer et à prévenir les pratiques néfastes à l’égard des femmes, notamment la polygamie, les mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines. Il engage l’État partie à organiser de vastes campagnes d’information, d’éducation et de sensibilisation sur la gravité et les effets préjudiciables de la violence et des pratiques néfastes à l’égard des femmes et des filles.**30eme session EPU 7-18 mais 2018****Droits des femmes (Rec. 39–45, 50–53, 117–133)** |  | Indicateur 2 a Taux de réduction de l’incidence des VBG dans les zones d’interventionsNiveau de référence:Cible:≥ 50% | Rapports de suiviRapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Indicateur 2 b : Proportion des survivant(e)s engagé(e)s dans la lutte contre les VBGNiveau de référence:Cible: ≥ 70% | Rapports de suiviRapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Indicateur 2 c Pourcentage des survivant(e)s autonomisé(e)s Niveau de référence: Etude de baseCible: ≥ 50% | Rapports de suiviRapports d’activitésRapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet |  |
| Produit 2.1 : Une étude CAP sur les violations des DH et les VSBG est réaliséeActivité 2.1.1 : Faire un état des lieux des VBG (prévention et de la réponse, pour l’évaluation des besoins et l’identification des acteurs) pour mettre sur pied une réponse conjointe multisectorielle | Indicateur 2.1.1 : Rapport de l’étude CAP sur les violations des DH et VBG disponibleNiveau de référence : 0Cible: 1 | Rapport de l’étude CAP sur les violations des DH et VBG |  |
| Indicateur 2.1.2Niveau de référence:Cible: | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Indicateur 2.1.3Niveau de référence:Cible: | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Produit 2.2 : Des circuits de prise en charge des violations des DH par les services et mécanismes sociaux sont élaborés, testés et diffusésActivité 2.2.1 : Faire la cartographie des services de prise en charge des VSBGActivité 2.2.2 : Élaborer les circuits de référencement a prise en charge des violations des DH des VSBG ;Activité 2.2.3 : Organiser un atelier de validation de ces circuits de référencement ;Activité 2.2.4 : Produire et disséminer les circuits de référencement. | Indicateur 2.2.1 Circuit de prise en charge des cas de violations des DH et VBG élaboré et disponibleNiveau de référence: 2Cible: 4 | Rapports d’élaboration et de validation du circuit de PEC et de référencement des cas de violation des DH et VBG  |  |
| Indicateur 2.2.2 :4W , 5W produites et disponibles trimestriellementNiveau de référence: 4W, 5W disponibles mensuellementCible: 6 ( matrices 4W, 5W disponibles trimestriellement) | * Matrice 4W et 5W
* Rapports d’exploitation des matrices 4W , 5W
 |  |
| Indicateur 2.2.3 : Nombre de documents de circuit de référencement produits et disséminésNiveau de référence: 0Cible: 10 000 | * Rapports de dissémination des documents de circuits de référencement
 |  |
| Produit 2.3 : Les groupes de femmes marginalisées et aux caractéristiques spécifiques (femmes autochtones, femmes en situation de handicap) ont accès aux connaissances et compétences pour une meilleure prise en charge des violations des DH les concernantActivité 2.3.1 : Renforcer les capacités en communication des structures, associations à base communautaire et autres prestataires chargés de la prévention et prise en charge y compris les associations des personnes en situation de handicap, comité de dénonciation, des structures de référencement et de protection des survivant(e)s de VBG /EASActivité 2.3.2 : Vulgariser les lois et textes nationaux et internationaux en matière des violences basées sur le genre (VBG) à travers des activités de sensibilisation de proximité des jeunes, des femmes, des hommes, et populations hôtes, les autorités locales et les leaders communautairesActivité 2.3.3 : Organiser des activités de sensibilisation de proximité des jeunes, des femmes, des hommes, des personnes en situation de handicap populations hôtes, les autorités locales et les leaders communautaires sur les VBG, leurs conséquences, sur le système de référencement des survivants des VBG et sur les services juridique et judiciaire existants Activité 2.3.4 : Renforcer les capacités des femmes et filles sur les informations et services disponibles en matière de VBG et DH et procéder à la distribution de kits de dignité pour les femmes et filles selon les critères de vulnérabilité.Activité 2.3.5: Réaliser les audits de sécurité et des risques de violence basée sur le genre dans les zones à forte concentration de déplacés internes ainsi que dans les sites difficiles d'accès. | Indicateur 2.3.1 : Pourcentage d’alerte des incidents de VBG ayant reçu une réponse adaptéeNiveau de référence: 0Cible: ≥80% | * Rapports de suivi de la réponse VBG
* Rapports d’activités
 |  |
| Indicateur 2.3.2 : Pourcentage des femmes engagées comme actrices de changement de comportements dans l’alerte, la prévention et la réponse aux VBG Niveau de référence:0Cible: ≤60% | * Rapports d’activités
* Rapport de suivi
 |  |
| Indicateur 2.3.3 : Nombre d’organisations féminines y compris celles vivant avec handicap capacitées qui participent aux activités de coordination de la lutte contre les VBG Niveau de référence: 0Cible: ≥ 10Indicateur 2.3.4 : Nombre de sessions de sensibilisation sur les textes nationaux et internationaux en matière de VBG organiséesNiveau de référence : 0Cible : ≥ 20Indicateur 2.3.4 : Nombre de femmes et filles vulnérables ayant reçu les kits de dignité et reçu des informations sur les services disponiblesNiveau de référence :0Cible : 5000Indicateur 2.3.5 : Nombre d’audits de sécurité réalisées Niveau de référence : 0Cible : 15 | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapports des sessions de sensibilisation
* Rapports de femmes et filles ayant reçues les kits de dignité
* Rapports d’activités
* Rapports des audits de sécurité
* Rapports de restitution des audits de sécurité
 |  |
|  | Produit 2.4 : Les survivants-tes de violences ont accès à des services d'orientation et de soutien psychosocial, services juridiques, judiciaires et de réhabilitation économique par le biais des centres d'autonomisation et de plateformes numériques animés par les volontaires communautaires, défenseurs locaux des DHActivité 2.4.1 : Former les relais communautaires sur les techniques d’identification, d’écoute, de conseils et d’orientation des victimes et des survivantes des VBG/EAS; Activité 2.4.2 : Renforcer les capacités des prestataires en offres de services multisectoriels (médicale, psychosociale, gestion de cas de VBG, juridique et judiciaire) Activité 2.4.3 : Produire les outils de communication sur les VBG/EAS (affiches, dépliants, mégaphones, etc.) Activité 2.4.4: Renforcer les capacités des survivants victimes des VBG en les appuyant dans la création des activités génératrices des revenus à travers : Identification des opportunités économiques de réinsertion ; Dotation en kits de réinsertion ; Formation sur les métiers des activités génératrices des revenus (gestion et épargne); Formation le leadership fémininActivité 2.4.5 : Approvisionner les structures médicales en commodités SR (Kits SR, kits post viol )Activité 2.4.6 : Former les prestataires des soins à la gestion clinique du viol | Indicateur 2.4.1 : Pourcentage des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’une prise en charge médicale et psychosociale de qualitéNiveau de référence: NDCible: 80%Indicateur 2.4.2 : % de survivant(e)s des violences sexuelles reçu ayant bénéficié d’une prise en charge médicale dans les 72h Niveau de référence: NDCible: 50%Indicateur 2.4.3 : Pourcentage des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’un accompagnement et d’une assistance juridique et judiciaireNiveau de référence: NDCible: 25%Indicateur 2.4.4 : Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’un accompagnement socioéconomiqueNiveau de référence: NDCible: 300Indicateur 2.4.6 : Nombre de prestataires formés à la gestion clinique du violNiveau de référence: NDCible: 50 | Rapports de suiviRapports d’activitésRapports de suiviRapports d’activités |  |
| Résultat 3: Les acteurs communautaires du processus de paix appliquent les normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d’une part et des DH en général(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)5.2, 5.5, 10.2, 16.10(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen)**Comité des droits économiques, sociaux et culturels 25 mars 2019**Rec 5 a)De prendre des mesures urgentes pour assurer la jouissance des droits énoncés dans le Pacte par les populations vivant dans les régions touchées par l’insécurité et la violence, notamment dans les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest;Rec 5 c) et 5 d)De garantir la mise en oeuvre effective des plans d’assistance humanitaire adoptés, ainsi que du Plan d’action national de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2018-2020), notamment en mettant en place des mécanismes de suivi efficaces, avec la participation effective des populations concernées, notamment les femmes, et en allouant les ressources financières, humaines et techniques adéquates pour leur mise en oeuvre ; d) De faire tous les efforts pour aboutir à une solution pacifique de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de l’État partie.**30eme session EPU 7-18 mais 2018****Droits des femmes (Rec. 39–45, 50–53, 117–133)** |  | Indicateur 2 a : nombre d’acteurs formés Niveau de référence : 0Cible: 500 (50% de jeunes de 18-35 ans et 50% de femmes de 35 ans et +) | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Indicateur 2 b : nombre de plan locaux qui intègrent la dimension FPS et DH Niveau de référence : 0Cible : 5 | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Indicateur 2 c : Niveau de référence: Cible:  | * Rapports de suivi
* Rapports d’activités
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Produit 3.1 Les acteurs communautaires du processus de paix sont informés sur les normes et standards en matière de femmes, paix et sécurité d’une part et desDH en général.**Activité 3.1.1** : formation de 500 défenseurs communautaires des droits humains sur les mécanismes juridictionnels et non juridictionnels de protection des droits humains et des instruments internationaux sur FPS **Activité 3.1.2** mises en place des cases de droit pour informer les femmes et les jeunes filles afin de les prémunir des VSBG en contexte de conflit**Activité 3.1.3**: conception des outils de pédagogiques et spots sur les droits des femmes.**Activité 3.1.4** : formation des agents sociaux pour une meilleure prise en charge des survivantes et à la notification des cas  | Indicateur 3.1.1 : a) nombre de défenseurs formés niveau de référence : 0 Cible : 500 (50% de jeunes de 18-35 ans et 50% de femmes de 35 ans et +) b)nombre de formations niveau de référence: 0 Cible : 5 | * Rapport de suivi

Rapport d’activités |  |
| Indicateur 3.1.2 : nombre de cases de droit niveau de référence : 0 Cible : 5 | * Rapports de suivi
* PV de mise en place
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Indicateur 3.1.3 nombres d’outils disponiblesNiveau de référence :0Cible : 5000 dépliants et flyers- 01 spots publicitaire | * Rapports de suivi
* factures
* Rapport d’évaluation au terme de la mise en œuvre du projet
 |  |
| Produit 3.2 Les mécanismes de consolidation de la paix prennent en compte les priorités d’égalité hommes/femmes et d’inclusion sociale.**Activité 3.2.1** : organisation des plateformes des discussion entre les survivantes- les défenseurs des DH - les FDS - les administrations publiques pour sensibiliser violences faites aux femmes en période de conflit**Activité 3.2.2 :** renforcement des capacités des forces de sécurités sur les droits des femmes y compris les droits humains associés à l'écoute pour la prise en charge des survivantes.**Activité 3.2.3**: Elaboration des plans d’action communaux sur la protection et la participation des femmes et jeunes filles aux instances de prise de décision relative à la prévention et à la gestion de conflits.Activité 3.2.4 : intensification la campagne HeForShe en ciblant les thématiques liées à la protection des femmes en période de conflit pour la consolidation de la paix. | Indicateur 3.2.1 nombre de session de discussion niveau de référence: 0 Cible : 20 | * Rapports d’activités

SOP élaboré |  |
| Indicateur 3.2.2 : nombre de FDS formés niveau de référence: 50 Cible : 200  | * Rapports de formation
 |  |
| Indicateur 3.2.3 : Nombre de plan disponibles Niveau de référence: 2Cible: 6 | * Rapports de dissémination des plans
 |  |
| Produit 3.3 : Des defenseurs-res des DH sont constitués en équipe de veille et d’alerte pour le monitoring de l’inclusion des DH et de l’égalité de genre dans la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix**Activité 3.3.1** : Appuis aux initiatives des OBC, OSC de, femmes, leaders religieux et traditionnels en faveur de la protection et résolution des conflits à travers des mécanismes traditionnels de résolution des différends intra/inter communautaires et de médiation.**Activité 3.3.2** : mise en place des comités locaux de Veille et d'alerte chargé de prévenir les violences faites aux femmes**Activité 3.3.3** : Elaboration d’un guide sur les lignes directrices sur les éléments de base et la qualité afin de veiller à l’amélioration en permanence des prestations de services pour les femmes et les filles victimes de violence pendant les conflits. | Indicateur 3.3.1 : nombre d’initiatives en faveur de la paix soutenu par le projetNiveau de référence: 0Cible: 10 | * Rapports de suivi de la réponse VBG
* Rapports d’activités
 |  |
| Indicateur 3.3.2 nombre de comité de veille et d’alerte capables de prévenir les violences faites aux femmes Niveau de référence:0Cible: 10 | * Rapports des comités de veille
* Rapport de suivi
 |  |
| Indicateur 3.3.3 : guide élaboré et disséminé Niveau de référence: 0Cible: 1 | * Guide disponible
* Rapports d’activités
* Rapports des sessions de sensibilisation
 |  |
| Résultat 4:(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen) |  | Indicateur 4 aNiveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4 bNiveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4 cNiveau de référence:Cible: |  |  |
| Produit 4.1  | Indicateur 4.1.1Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.1.2Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.1.3Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Produit 4.2 | Indicateur 4.2.1Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.2.2Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.2.3Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Produit 4.3 | Indicateur 4.3.1Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.3.2Niveau de référence:Cible: |  |  |
| Indicateur 4.3.3Niveau de référence:Cible: |  |  |

1. La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l’appel à propositions spécial du PBF, l’Initiative de promotion de l’égalité des genres (GPI). [↑](#footnote-ref-3)
3. Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI). [↑](#footnote-ref-4)
4. **Score 3** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-5)
5. Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre [↑](#footnote-ref-6)
6. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats [↑](#footnote-ref-7)
7. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-8)
8. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet. [↑](#footnote-ref-9)
9. Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc. [↑](#footnote-ref-10)
10. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-11)